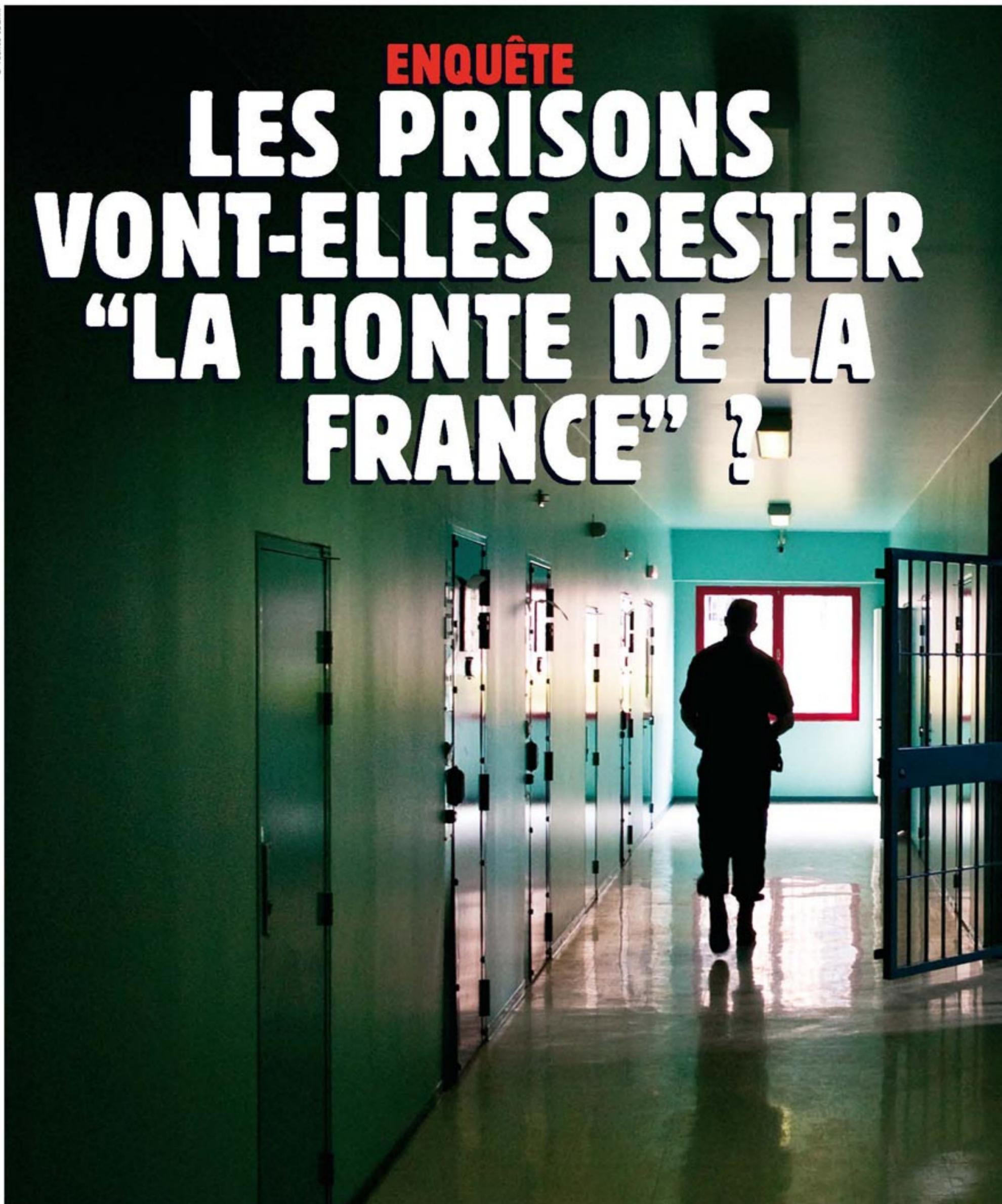
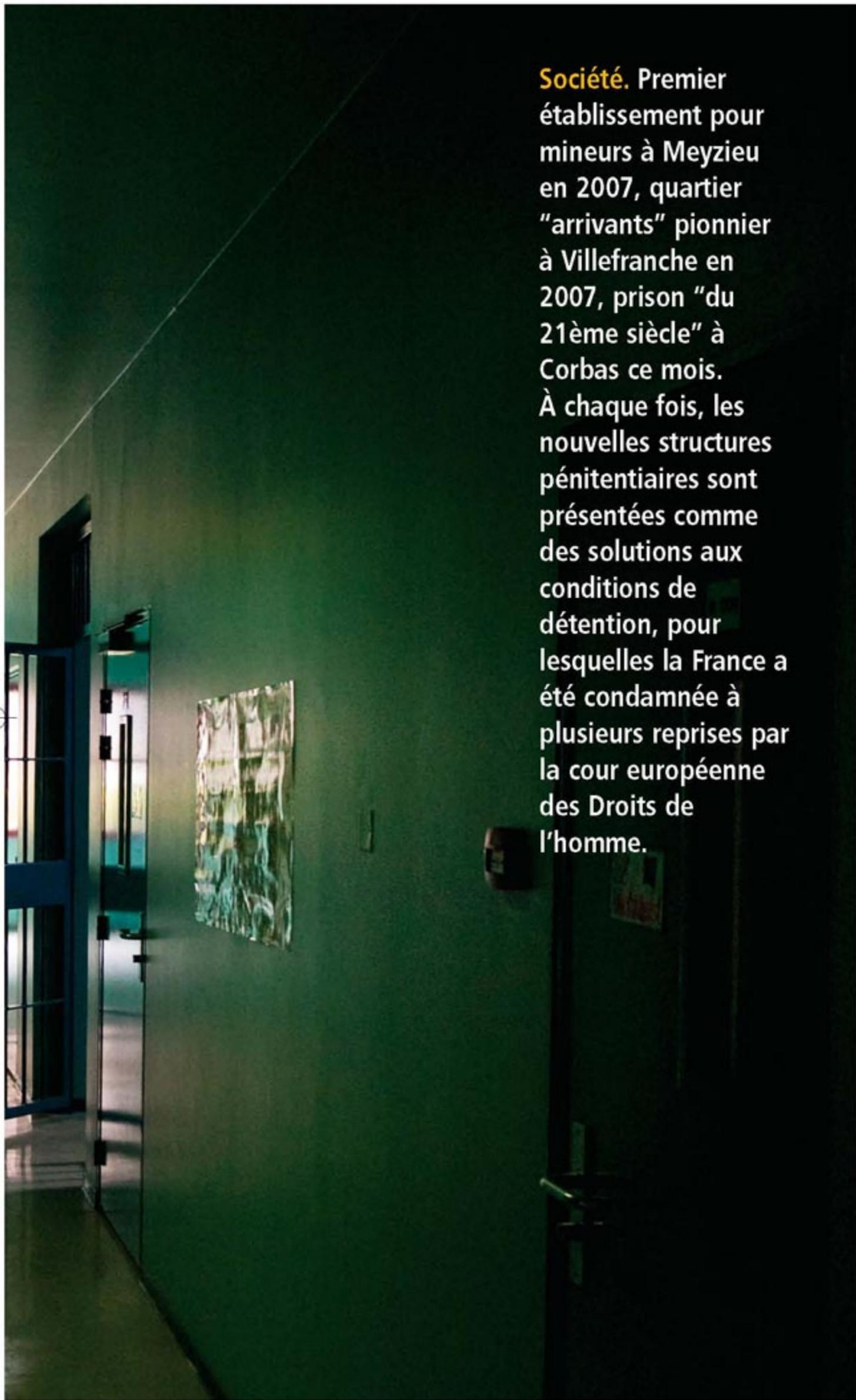


ENQUÊTE **LES PRISONS** **VONT-ELLES RESTER** **“LA HONTE DE LA** **FRANCE” ?**





Société. Premier établissement pour mineurs à Meyzieu en 2007, quartier "arrivants" pionnier à Villefranche en 2007, prison "du 21ème siècle" à Corbas ce mois. À chaque fois, les nouvelles structures pénitentiaires sont présentées comme des solutions aux conditions de détention, pour lesquelles la France a été condamnée à plusieurs reprises par la cour européenne des Droits de l'homme.

On promet de faire une prison "humaine". Les rats de Saint-Paul/Saint-Joseph et les matelas par terre vont laisser place aux douches individuelles et aux mobiliers flambants neufs. L'amélioration matérielle est nette. Pour autant, les conditions de détention n'en seront pas chamboulées : "il ne s'agit que d'un transfert", prévient le psychiatre Pierre Lamothe, médecin-chef des prisons de Lyon. Autrement dit, on ne souffre pas uniquement de bâtiments lépreux d'un autre âge. À Corbas comme à Lyon, les détenus risquent de souffrir d'une surpopulation chronique, qui mettra nécessairement à mal tout le fonctionnement carcéral idéalement annoncé. On prévoit déjà à l'horizon 2010, 900 personnes pour 690 places dans le nouvel établissement de Corbas.

Une réforme de la condition carcérale, régulièrement réclamée, semble donc plus que jamais indispensable. Une grande loi pénitentiaire, qui instaure l'encellulement individuel, l'obtention de nouveaux droits sociaux et familiaux, est promise par chaque gouvernement. Les ministres de la Justice, Marylise Lebranchu et avant elle, Elisabeth Guigou, dans le gouvernement Jospin, ont été forcées d'y renoncer, au motif d'un "encombrement du calendrier législatif". Et parce qu'aussi, finalement, "c'est un sujet qui n'est jamais une priorité", concède Elisabeth Guigou (lire entretien). Rachida Dati tient pourtant à présenter cette loi avant son départ, prévu cet été. Mais pour nombre d'observateurs, il y a de fortes chances qu'elle soit une nouvelle fois mise au placard.

Malgré tout, si cette loi arrive un jour au parlement, elle risque fort de décevoir ceux qui l'attendaient (lire *décryptage du projet de loi*). Car, la prison, qu'une loi pénitentiaire soit votée ou non, craquera toujours sous le poids de la surpopulation, alimentée par une loi pénale toujours plus encline à enfermer. Neuf lois depuis 2002, l'avalanche de sanctions des infractions et des délits (peines plancher, loi sur la récidive) remplit mécaniquement les prisons françaises. À ce rythme-là, les sociologues Jean Bérard et Gilles Chantraine prévoient même une population carcérale à 80 000 en 2017 contre 62 000 actuellement.

"Il faut réfléchir à la raison pour laquelle on sanctionne pénalement une personne. Pourquoi met-on une personne en prison ? Un chauffard qui écrase un cycliste a-t-il sa place en prison ?", interroge Jean-Marie Delarue, le contrôleur général des lieux de privation de libertés. Des réponses à ces questions, dépend en partie le traitement que l'on fera de la délinquance dans notre société.

■ Dossier réalisé par Laurent Burlet et Dalya Daoud
Photos : Fabrice Caterini



Les nouvelles prisons, déjà dépassées ?

“La prison du futur”, selon les termes de la Garde des Sceaux Rachida Dati pour qualifier la maison d’arrêt de Corbas, apporte une véritable amélioration aux conditions matérielles de détentions. Mais le quotidien des détenus ne sera pas nécessairement meilleur. Explications.

Du Moyen-Âge au 21^{ème} siècle

Un transfert de détenus exceptionnel aura lieu en ce début de mois de mai. Exit les rats qui courent dans les couloirs, les douches communes délabrées, les fenêtres des cellules qui ne ferment pas l’hiver, la chaleur écrasante et l’odeur pestilentielle l’été. Tout ça appartient au passé, à celui des prisons de Perrache, désormais remplacées à Corbas par un complexe architectural surplombé d’un mirador exceptionnellement haut de 18 mètres, et au-dessus duquel ont été tendus des filins anti-hélicoptères. Toutes les cellules sont équipées d’une douche et de toilettes, séparés des lits par une cloison, mais visibles du couloir par l’œillet. Elles sont aussi dotées d’interphones en lien avec le poste de contrôle des surveillants. Vert pour les hommes, rouge pour les femmes : la prison de Corbas est pensée pour séparer les deux départements. De la même façon que les prévenus, en attente de jugement, seront détenus dans un bâtiment distinct de celui des condamnés. Mais malgré tous ces équipements high tech, télé écran plat, terrain de foot et gymnase, qui ont même fait dire à un journaliste lors de la présentation des lieux, encore vide de détenus, qu’ils avaient “quelque chose d’un Ikea”, l’ombre de la surpopulation plane déjà sur Corbas.

Une prison surpeuplée...

Si elle compte 690 places (dont 60 pour les femmes), on prévoit déjà d’ajouter des lits superposés dans les cellules individuelles. “Il n’y aura plus jamais de matelas au sol”, jure le directeur de Corbas Georges Boyer, c’est un premier coup de canif dans les règles pénitentiaires européennes auxquelles tentent de répondre les prisons nouvellement construites. “Il faut savoir que tous les détenus ne tiennent pas à être seuls”, justifie l’administration pénitentiaire. Plus il y a de monde dans

l’établissement, plus les mouvements sont compliqués.

Certains annoncent même 900 détenus pour 690 places début 2010. Avoir la charge d’un nombre aussi important de détenus, “devient un casse-tête pour les surveillants”, souligne Jean-Marie Delarue, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (nouvelle autorité indépendante). “Les surveillants ont du mal à gérer les mouvements vers les différents lieux d’activités, les parloirs ou encore l’unité de soin. Ils les limitent donc au maximum. Autrement dit, ils évitent toutes demandes spontanées. On fait naître des frustrations”.

...mais des détenus isolés ?

Autre facteur de tension : la taille de l’établissement ainsi que son organisation sécuritaire vont rendre les contacts avec les surveillants plus rares. De 420 à Saint-Paul/Saint Joseph, l’effectif global du personnel de la prison passera à 360 à Corbas, soit une baisse de 15%. Dans son quotidien, le détenu rencontrera alors moins de personnel. Lorsqu’il cheminait pour aller à la douche ou aux parloirs, il rencontrait à chaque franchissement de porte un surveillant. Là, d’un poste de contrôle, le surveillant autorisera ou non l’accès aux différentes zones grâce à des caméras et des systèmes biométriques. “Avec ces prisons de grande taille, on réalise certes des économies budgétaires en terme de construction et de gestion puisqu’il faut moins de personnel. Mais ce gigantisme implique des coûts sociaux en matière de réinsertion, explique le Contrôleur général. On a notamment une distanciation des relations. Les surveillants n’occupent jamais le même poste. Personne ne connaît plus personne. Résultat : les détenus sont privés de contacts personnels, ils se renferment sur eux”.

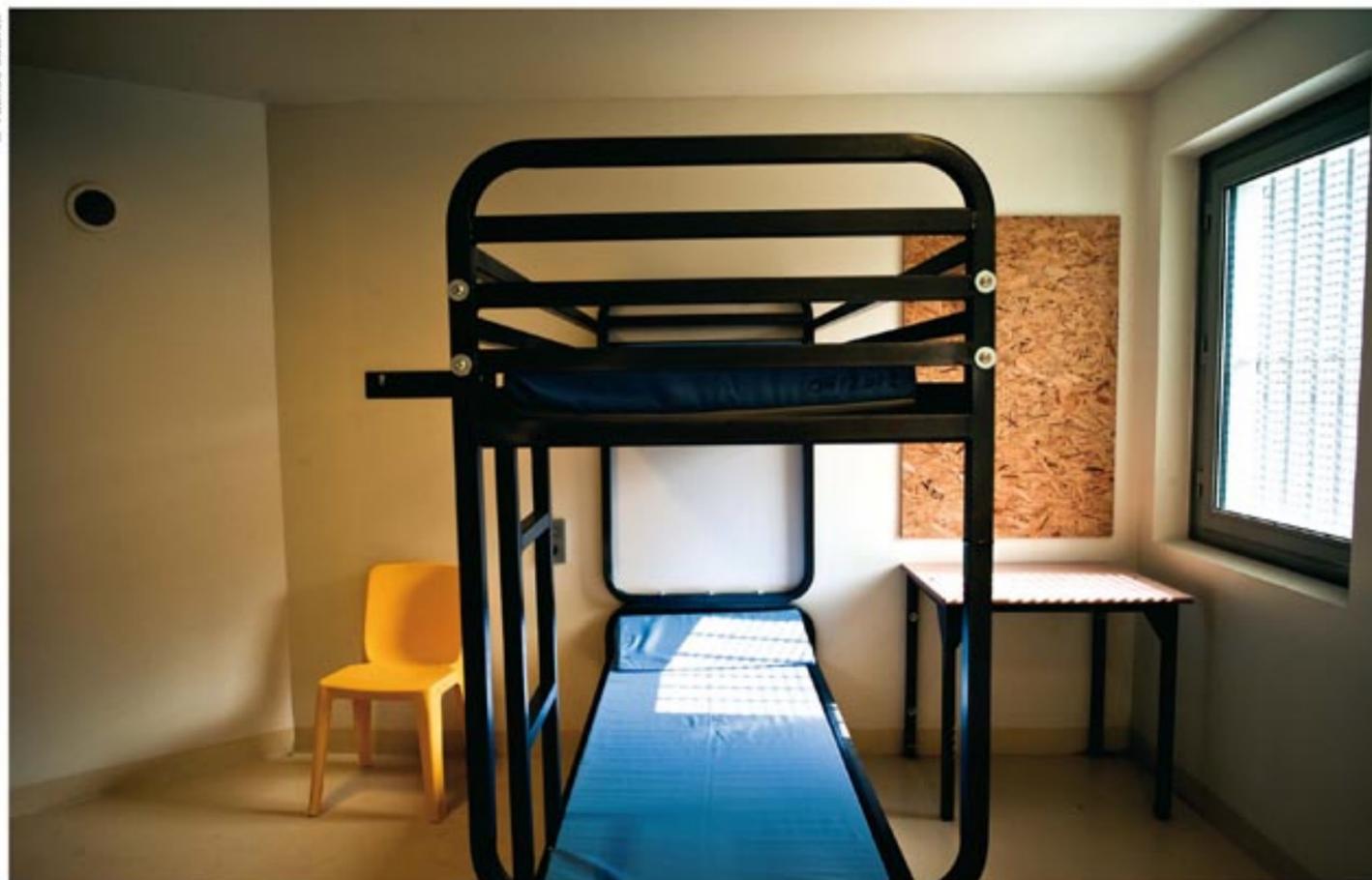
Pour lutter contre ce phénomène, le directeur de Corbas promet de mettre en place “un certain nombre de dispositifs qui

imposeront au personnel d’avoir un contact plus réel, plus fréquent et plus constant avec l’ensemble des détenus”.

Tolérance zéro

Comme le reconnaît le directeur de la prison de Corbas et ancien directeur de Saint-Paul/Saint-Joseph, il y avait là-bas une plus grande tolérance “en raison de l’insalubrité des locaux”. Les détenus circulaient dans les couloirs, ils pouvaient aller récupérer une cigarette ou un CD dans la cellule d’à côté, ils pratiquaient pendant quelques minutes un parloir sauvage avec l’extérieur.

À Corbas, c’en sera fini de cette marge de liberté. La procédure va s’appliquer. Dans toute sa froideur. Ancien détenu et actuel directeur de l’association Accès libre, Eric Jaillat a connu dans sa longue carrière carcérale deux déménagements. “Et à chaque fois, les règles sont appliquées avec une grande rigueur. Ça peut aller jusqu’à interdire de coller des photos de soi au mur !” Les lieux sont aussi pensés pour qu’il soit plus difficile de lancer par-dessus l’enceinte téléphones portables et barrettes de cannabis, souvent considérées et tolérées en tant que soupapes à la vie en détention. Pour Georges Boyer, le directeur de Corbas, la drogue est, au contraire, “un objet d’échange et de trafic, qui génère violence, racket, dépendance et prise d’autorité les uns sur les autres”. Il annonce un renforcement des contrôles. Surpopulation, gigantisme, déshumanisation, absence de marge de manœuvre, nombreux craignent une augmentation des violences vis-à-vis des surveillants, entre détenus ou vis-à-vis d’eux-mêmes. “Avec ce déménagement, on résout le problème de l’insalubrité. Mais en renforçant la sécurité, on déshumanise un peu plus ces lieux. On peut penser qu’il y aura une aggravation du climat de violence”, conclut Céline Reimeringer, la déléguée régionale de l’Observatoire International des Prisons (OIP).



Une cellule double, de 13,5 m². En vue de la probable surpopulation que connaîtra Corbas, l'administration pénitentiaire a prévu aussi d'installer des lits superposés dans les cellules individuelles, de 10,5 m².

Une architecture anti-suicide

Avec la multiplication des suicides en ce début d'année 2009 dans toutes les prisons de France, l'administration pénitentiaire a pris la décision de ne plus communiquer sur le sujet. "Pour éviter toute contagion par mimétisme", explique son directeur interrégional, Denis Perrin. Pourtant, lors de la visite-presse du nouvel établissement à Corbas, les cadres de la Pénitentiaire ont particulièrement insisté sur l'architecture intérieure "anti-suicide". Les poignées de fenêtres, les luminaires, les patères pour suspendre ses vêtements, les pommeaux de douche, tout est conçu pour limiter les points d'accroche pour une pendaison potentielle. "Ça fait partie du spectaculaire grotesque", réagit Pierre Lamothe, psychiatre, médecin-chef du service médico-psychologique des prisons de Lyon.

"Se tuer, lorsque vous placez une personne dans la situation où il n'a plus que ça à penser, est accessible à tous, poursuit-il. On peut se précipiter la tête contre le mur, se couper avec du plastique, du bois, avaler n'importe quoi et même se pendre sous son lit avec un lacet. Alors faut-il faire vivre les gens sans drap, sans serviette pour éviter qu'ils aient la moindre chance de se tuer?". Pour lui, la prévention du suicide passe surtout par le témoignage : "On doit montrer que l'on prend en compte la vie de la personne, que cette vie est importante en tant que telle et non pas en tant qu'ennui potentiel. C'est le sens des commissions suicides : nous essayons d'évoquer la vie du détenu et pas la perspective de sa mort".



Le gymnase à Corbas. La maison d'arrêt est aussi équipée d'un terrain de foot et d'un terrain de volet et basket dédié aux femmes détenues. Dans les prisons Saint-Paul/Saint-Joseph, le sport se pratiquait dans la cour de promenade, trop petite.



Une prison haute sécurité. Un filin anti-évasion, qui empêche notamment les hélicoptères de se poser, a été tendu au-dessus de la maison d'arrêt.



Témoignages derrière les murs

Ni Saint-Paul, trop vétuste, ni Corbas, ultra-moderne, Villefranche est considérée comme une maison d'arrêt représentative du fonctionnement de la prison française d'aujourd'hui. Labellisée l'an dernier par l'Europe pour son quartier "arrivants", l'établissement a néanmoins fait l'objet d'un rapport assasin publié par le contrôleur général des lieux de privation de liberté. Décryptage d'un paradoxe et rencontre avec les acteurs de la détention, l'infirmière, l'enseignante, le surveillant. Jusqu'au détenu.

© Fabrice Caterini



Bonjour, vous êtes en prison

C'est une zone de cellules à l'écart, aménagée dans ce qui était autrefois le quartier des mineurs (fermé à la suite de l'ouverture de l'EPM de Meyzieu). L'administration y reçoit chaque détenu, sans exception, dans des conditions dites "plus dignes". Pour comprendre l'intérêt d'un tel dispositif, sorte de sas d'entrée, il faut savoir que, "lorsqu'on arrive en prison, les gens n'imaginent pas le bruit qui y règne, la terreur que l'on peut ressentir, raconte Jean-Pierre Bailly, directeur du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) du Rhône. On est placé dans une cellule, sans rien, souvent après plusieurs heures de garde à vue. Alors que dans un quartier "arrivants", le détenu reçoit un kit avec des affaires de toilette. On lui sert un repas chaud. Il doit rencontrer dans les premiers jours de son arrivée le service médical, un travailleur social, les responsables du travail et de la formation, les surveillants. Tout le monde." À l'issue de ces entretiens, l'administration pénitentiaire met en œuvre pour chaque détenu "un parcours individualisé", avec des orientations en formation scolaire, dans les ateliers de travail, selon les places disponibles. Pour le contrôleur général des prisons, cette initiative "paraît à première vue positive". Mais son fonctionnement constituerait en fait un outil discriminatoire. "On opère un tri parmi les condamnés, en proposant une évolution à certains d'entre eux et en laissant les autres sans espoir d'amélioration de leur sort", décrit-il. Autre son de cloche du côté d'Arnaud Moumaneix, directeur de la prison de Villefranche, qui estime que ces parcours "permettent à la personne d'être acteur de sa détention", assurant qu'"il ne s'agit pas du système du bâton et de la carotte". Pourtant, le contrôleur insiste dans son rapport : "l'illusion" du parcours peut se

Maton, "c'est rarement une vocation"

Nicolas et Grégory, deux des surveillants du quartier arrivants montrent leur grille de rémunération. 1400 euros net pour l'un, 1594 euros net pour l'autre. "Et ça pour un métier pas facile, confronté à la violence. Notre profession est fondée sur le qui-vive. Chez nous, la routine est dangereuse. Quand on est petit, on joue au gendarme et au voleur, au cowboy et à l'indien. Pas au surveillant et au prisonnier. Ce métier, c'est rarement une vocation. Chaque jour, quand on ouvre la porte d'une cellule, on se pose deux questions : est-ce que le détenu est en vie, et est-ce qu'il est toujours là, n'y a-t-il pas eu évasion ? C'est pourquoi on insiste pour qu'ils répondent à notre bonjour."

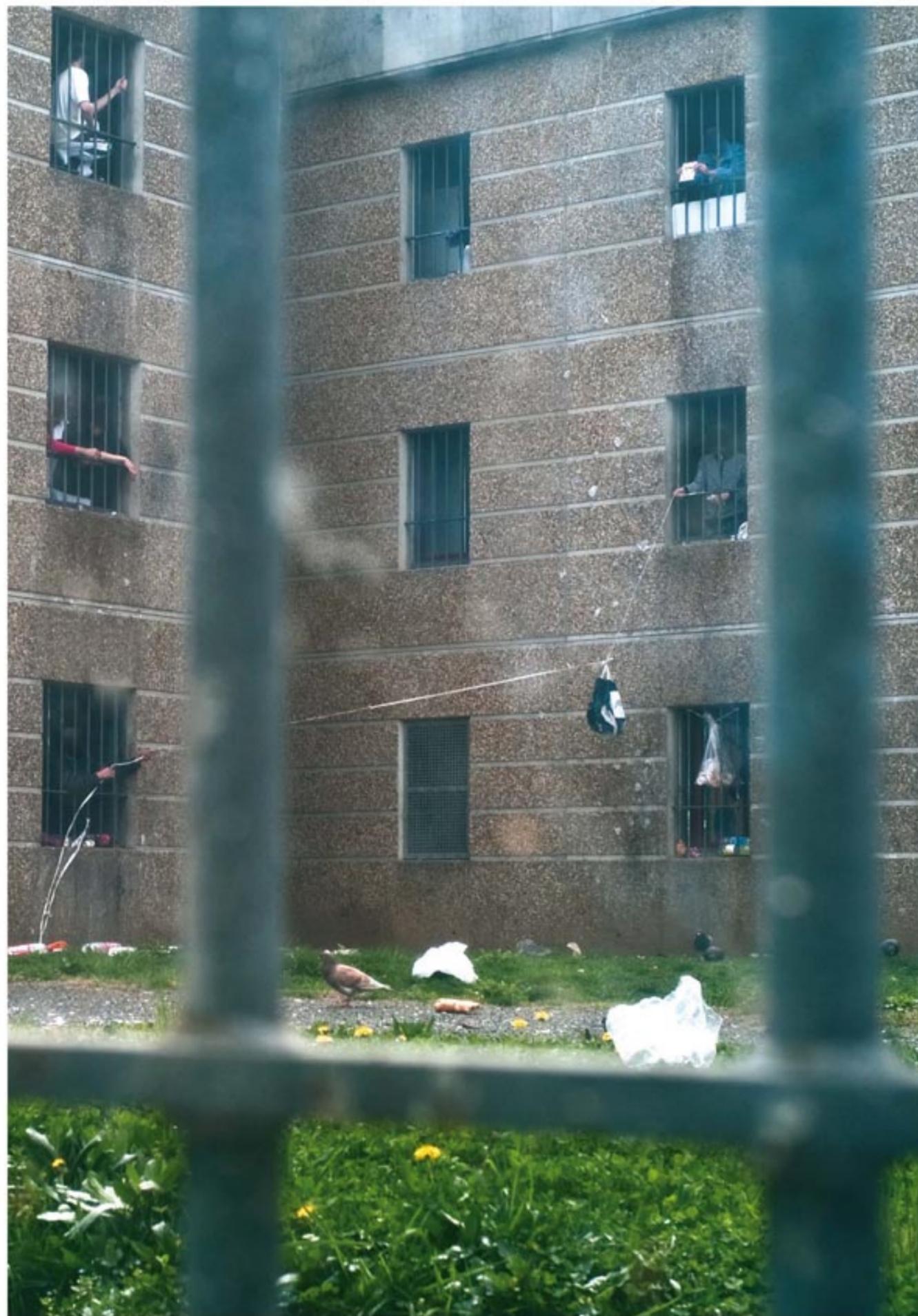
traduire "par une pure et simple ségrégation entre les différents bâtiments ou étages de l'établissement". Ce qui, matériellement, existe à Villefranche, avec notamment un bâtiment J, une zone dédiée aux détenus en fin de peine.

"C'est du suicide de ne rien faire en prison"

Baptiste (prénom d'emprunt) a été transféré de la prison Bonneville vers Villefranche, et il est incarcéré pour un an. "Mes journées ici ? C'est très ennuyeux. Il ne se passe rien. Je suis diabétique alors je vais à l'infirmerie trois fois par jour. Je n'ai pas encore eu accès à la bibliothèque, j'attends. On a 56 chaînes de télé, elle est allumée en permanence. J'espère qu'on va m'autoriser à travailler, à mon avis, c'est du suicide de ne rien faire en prison. Vous ne savez pas à quel point ce rendez-vous avec vous était important : c'est enfin quelque chose qui se passe dans la journée. Par rapport à Bonneville, ici, ça n'a rien à voir, c'est mieux. Sauf la nourriture, il faut qu'ils arrangent ça. Mais sinon il y a des toilettes et une douche, fermés au regard de l'autre. Je peux vous dire que ça change tout, à Bonneville, on faisait devant tout le monde. Je voudrais juste que le reste du séjour se passe de la même façon qu'ici. Je compte les jours."

"Heureusement que je ne suis pas un violeur"

L'administration pénitentiaire autorise les interviews de personnes sous écrou, à la condition que le journaliste ne révèle ni l'identité du détenu, ni la raison pour laquelle il a été incarcéré. Toutefois, dès le début de notre rencontre, Marsouin de son surnom, un dé-



© Fabrice Gattorna

Scène de "yoyo" à la maison d'arrêt de Villefranche

Une pratique répandue en prison : les détenus utilisent un long ruban coupé dans un drap, au bout duquel ils accrochent une bouteille ou un sac plastique pour se faire passer des objets, par la fenêtre, d'une cellule à l'autre. Un autre détenu, au-dessus, guide l'opération à l'aide d'un miroir.



Témoignages

Derrière les murs

tenu d'une quarantaine d'années, tient à préciser : "J'ai pris trois mois et là, je n'en ai plus que pour dix jours. Rien de très grave, des soucis d'alcool... Mais heureusement que je ne suis pas un violeur. D'enfants, encore pire. Parce que ça, je peux vous dire que c'est vraiment mal vu, en prison." Le bonhomme, petit et sec, affiche avec un sourire édenté et des tatouages au bras. "Après le quartier arrivants, on va me mettre dans l'un des trois bâtiments : je sais qu'il y en a un pour les très durs, un deuxième pour les moins durs, et un troisième plus calme. J'espère qu'on va me mettre là. Histoire que je finisse tranquille." La lumière au bout du tunnel commence à poindre. "Vous savez où est la gare SNCF à Villefranche ? C'est loin de la prison ? Je vous demande parce que quand je vais sortir, je ne sais même pas dans quelle direction je vais devoir aller."

La prison sous anxiolytiques

"En ce moment, il y a 650 détenus à Villefranche, et on livre chaque jour dans les cellules 420 plaquettes de médicaments, des anxiolytiques pour la plupart, des antidépresseurs, mais aussi des antibiotiques classiques. Et 50 enveloppes de subutex, à part. Pour la méthadone et ce genre de substituts, il faut venir les prendre à l'infirmerie, pour éviter au maximum les trafics." Depuis cinq ans qu'elle travaille dans le milieu carcéral, Muriel Gaillard, infirmière somatique, a constaté une recrudescence des addictions à l'alcool, "le délit routier étant de plus en plus puni par la prison ferme".

La parole "libre"

Brigitte Fabregat, responsable d'enseignement, est contrainte de "travailler en terme de priorités". "Parce qu'on ne peut malheureusement pas accueillir tout le monde, il y a en moyenne cinq demandes de formation pour une seule place. L'une de nos premières missions, c'est la détection de l'illettrisme. On ne peut pas laisser sur le carreau un jeune de 18 ans qui ne sait pas lire. Je n'ai jamais eu aucun incident en cours. Ici, la parole est très libre. Certains, pour venir, mettent de l'after-shave, sans doute aussi parce qu'il y a des femmes enseignantes, et surtout parce qu'ils retrouvent une certaine dignité à devoir ainsi se déplacer pour une activité. On produit un journal, diffusé en interne en prison. Il a un certain succès."



© Fabrice Catellini

Un état des lieux déplorable

En janvier 2009, Jean-Marie Delarue, le tout nouveau Contrôleur général des lieux de privation de liberté publiait pour la première fois au Journal officiel ses recommandations sur une prison française : celle de Villefranche-sur-Saône.

"Ces recommandations s'appliquent à d'autres prisons françaises". Dans son rapport, le Contrôleur Général peint le portrait au vitriol d'une prison pourtant considérée comme un modèle par l'administration pénitentiaire. Peu touchée par la surpopulation, elle est en effet pilote pour l'application des règles pénitentiaires européennes. Il pointe une série de dysfonctionnements : une direction qui connaît mal la détention car elle assurerait "dans des conditions difficiles une tâche très lourde"; des "possibilités de recours des détenus contre les décisions qui leur sont applicables, insuffisamment développées"; des cours de promenade devenues des "lieux de tous les dangers"; la pause de grillages métalliques qui "plongent la cellule dans une quasi-obscurité" et enfin le "découragement" des agents du SPIP "surchargés de tâches bureaucratiques et de cas à traiter".

"Même les animaux, on ne les fait pas vivre dans ces conditions"

"Pour diminuer les chances de réception des projectiles et de jets de débris depuis les cellules, l'administration multiplie à la place des barreaux aux fenêtres, des caillbotis, sorte de grillages épais et serrés. Cela a pour effet

de plonger les cellules dans la journée dans une quasi-obscurité. Ces dispositifs peuvent même avoir pour effet de les priver de toute vision du ciel. Ils aggravent la vie cellulaire déjà difficile, attisent les sentiments dépressifs". Un proche d'un détenu témoigne : "même les animaux, on ne les fait pas vivre dans ces conditions-là".

La cour : une zone d'ultra-violence

"Le 31 août dernier, une violente bagarre a opposé une quinzaine de détenus. Les cours de promenade sont les lieux de tous les dangers : menaces, rackets, violences, jets de projectiles, trafics... Elles sont le réceptacle de toutes les tensions, d'autant plus vives que les détenus sont massivement privés d'activités. Le personnel ne s'y introduit jamais avec eux et surveille ces cours depuis des postes avoisinants ou par vidéosurveillance. Elles constituent paradoxalement un espace dépourvu de règles dans des établissements soumis à des normes multiples et incessantes. En cas de rixe, il faut attendre que les détenus aient réintégré le bâtiment pour reprendre le contrôle de la situation. Conséquences : le plus fort impose sa loi, des blessures graves sont fréquemment constatées et bon nombre de détenus refusent d'aller en promenade, de peur des agressions".

Tous les 8 décembre, les proches des détenus se rassemblent au pied de la prison Saint-Paul pour demander que la "lumière soit faite" sur les morts non élucidées en détention. En 2008, on a comptabilisé 115 suicides dans les prisons françaises. Un chiffre en constante augmentation.



© Fabrice Cabanni

Les familles peuvent attendre

Pointé par le Contrôleur général, le fonctionnement des parloirs famille n'a rien de satisfaisant.

Témoignages

"J'ai été vu en train de donner des petits gâteaux. J'ai été privée de visite pendant trois mois"

À Villefranche, les prévenus en ont droit à trois par semaine alors que les condamnés à deux. Ils durent une demi-heure sauf le jeudi et le vendredi matin (une heure). Les familles ou les proches doivent prendre rendez-vous à une borne automatique. Et le jour J et à l'heure H, chacun doit se présenter à l'accueil famille. Là, des surveillants font l'appel et ouvrent une première porte. Aucun retard n'est toléré. "Un jour, j'ai vu une personne se faire refouler pour cinq minutes alors qu'elle avait fait plus de 500 kilomètres !" se souvient un père de famille. Une fois passées à la consigne pour poser leurs objets métalliques, les familles passent sous le portique de détection

de métaux. Là encore, la règle est très stricte. À la troisième sonnerie, l'accès est refusé. "Il y a des petits trucs à savoir, explique une compagne de détenu. Les baleines des soutiens-gorge peuvent faire sonner. J'ai assisté à des scènes terribles. Une vieille dame qu'on refusait de faire entrer ou une personne qui a été mise dehors parce qu'un surveillant l'avait vu se déshabiller. Désormais, je mets un soutien-gorge spécial".

Tous les parloirs ont été rénovés.

Les boxes ont fait place à de petites salles de 4m2 climatisées où quatre chaises sont disposées. Interdit d'apporter quelque chose à un détenu, surtout pas à

manger. La famille peut amener du linge propre mais il doit être posé dans une caisse en plastique avant d'entrer dans le parloir pour être examiné. La surveillance s'opère grâce à des petites vitres disposées sur la cloison. "J'ai été vu en train de donner des petits gâteaux, témoigne l'amie d'un détenu. J'ai été privée de visite pendant trois mois." Une sonnerie annonce la fin du parloir. Les détenus partent en premier, posent leur main sur la borne biométrique, une porte s'ouvre. Derrière : fouille intégrale. Les familles partent ensuite.



Témoignages

Derrière
les murs

© Arté

Portrait exclusif

Les premiers pas d'un prisonnier à Roanne

Les centres de détention* pour les peines longues ont la réputation d'offrir de meilleures conditions de vie que les maisons d'arrêt. Deux mois après l'ouverture du celui de Roanne, nous sommes entrés en contact avec un de ses détenus, pour recueillir ses impressions. Son constat est mitigé.

À Roanne, il est seul dans sa cellule de huit mètres carrés, avec une télévision écran plat.

Mehdi n'a pas la haine mais porte l'échec de la première moitié de sa vie. Il a été condamné à plusieurs années de prison. Après un séjour à la prison Saint-Paul/Saint-Joseph, il est arrivé le 26 janvier dernier à la maison de détention de Roanne. Un établissement flambant neuf, sorti de terre en deux ans au milieu de champs et d'une zone d'activité. Du béton partout, des barbelés, mais surtout un impressionnant silence pour ce lieu d'enfermement pouvant accueillir 600 détenus. Le jour de son transfert, son camion fourgon a été arrêté quelques minutes par des syndicalistes de la prison : ils protestaient contre des centaines de malfaçons dans cette construction issue d'un partenariat public-privé, avec le groupe Eiffage : "chantier bâclé" disaient-ils.

Pour Mehdi, sa nouvelle prison est un progrès. Venant de Perrache, il n'a pas oublié l'état catastrophique de l'hygiène des sanitaires, les étés suffocants avec

ventilateurs à fond et fenêtres ouvertes pour les trois détenus. À Roanne, il est seul dans sa cellule de huit mètres carrés, avec une télévision écran plat. Le matin il regarde les informations sur I-Télé et BFM; inimaginable quelques mois plus tôt. Pour prévenir les surveillants, il se sert d'un interphone ; finis les coups sur la porte et les cris pour les appeler. Il tutoie certains et reste sceptique sur les autres : "Ceux qui débutent et sortent de l'école sont agressifs, ils nous regardent comme des prisonniers, pas comme des hommes".

Mehdi est l'un des mieux jugés par les surveillants ; son caractère positif tranche avec celui d'un grand nombre des autres détenus. Il affirme bien dormir, sans drogue et sans médicament malgré une literie de mauvaise qualité et une isolation qui laisse à désirer : "j'entends tout, la chasse d'eau, la télé et la musique de mes voisins", regrette-t-il. Il rêve de liberté mais surtout d'un système entièrement

repensé pour la réinsertion. Pour éviter de trop cogiter, il fait du sport le matin et distribue la nourriture deux fois par jour en passant les plateaux repas dans des barquettes plastiques : "C'est un moyen de communiquer avec eux et de faire passer des messages". Le reste du temps, il prie, regarde la télévision et joue aux cartes et aux échecs avec des camarades. Quand il rentre dans sa cellule, il peut prendre une douche pendant des heures. La prison de Perrache est un vieux souvenir.

■ Denis de Montgolfier

*Le distingo : Les maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de jugement et les condamnés dont la peine, ou le reliquat de peine, est inférieure à un an (en principe). Les centres de détention enferment les personnes condamnées à des peines plus longues.



Entretien avec Elisabeth Guigou

"Une politique pénale et pénitentiaire réussie est une politique qui a l'obsession de la réinsertion"

Elisabeth Guigou a été Garde des Sceaux de 1997 à 2000, dans le gouvernement Jospin, et députée PS depuis 1997. Elle regrette le manque de réflexion sur "le sens de la peine" dans le projet de loi de Rachida Dati.



"La surpopulation carcérale devient absolument ingérable"

Lyon Capitale : Vous avez amorcé un projet de loi alors que vous étiez Garde des Sceaux, et votre successeur, Marylise Lebranchu, n'est pas parvenue à la faire inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée. Est-ce qu'on ne considère pas que tout ce qui touche au sort des détenus n'est pas si urgent, si important ?

Elisabeth Guigou : Il y a beaucoup de ça bien sûr, j'ai eu beaucoup de difficulté à bénéficier des crédits pour la rénovation des prisons parce qu'on m'a opposé, notamment, l'urgence de construire des logements sociaux. C'est vrai qu'à partir du moment où on a un calendrier législatif encombré, on considère qu'il est plus ur-

gent de consacrer du temps parlementaire à faire voter la loi sur les personnes âgées dépendantes. En réalité, il faudrait que la loi pénitentiaire soit votée en début de législature.

Vous dénoncez une incohérence entre la politique pénale appliquée actuellement par le gouvernement et la politique pénitentiaire telle qu'elle est voulue dans le projet de loi de Rachida Dati. Quelle réponse comptez-vous obtenir lors du débat parlementaire ?

En tout cas, c'est absurde et même grotesque de faire voter à un an d'intervalle une loi sur les peines plancher, qui considère que l'enfermement est la seule sanction possible y compris pour les mineurs, et quelques mois après, une loi qui consiste à diluer les prisons. La surpopulation carcérale devient absolument ingérable, on n'a jamais vu ça : vous avez 10 000 détenus de plus que de places disponibles. On les entasse à trois ou quatre dans des cellules prévues pour un seul. C'est une atteinte sévère à la dignité humaine. En plus, cela complique les mouvements à l'intérieur de la prison, il y a moins de douches, de sorties de cellule pour le travail ou les visites médicales. La surpopulation multiplie les tensions et les agressions parce qu'il ne faut pas oublier que les prisons sont des lieux de violence : des détenus entre eux, des détenus sur les surveillants, quelques fois aussi, malheureusement, des surveillants sur les détenus.

Le projet de loi de Rachida Dati touche à des améliorations de la vie quotidienne du détenu mais est-ce que, selon vous, la réflexion sur la privation de liberté, sur le rapport entre délit et sanction, est aboutie ?

Non, c'est précisément ce qui manque dans cette loi. Il n'y a pas de réflexion sur le sens de la peine. Dans le projet de loi que le PS a élaboré, c'est un principe qui est posé d'emblée : préservation de la dignité des détenus et préparation à la réinsertion. Pour exemple, quand j'avais

"J'ai eu beaucoup de difficulté à bénéficier des crédits pour la rénovation des prisons parce qu'on m'a opposé, notamment, l'urgence de construire des logements sociaux."

fait voter la première loi sur les délinquants sexuels, en créant le fichier génétique (comme quoi, vous voyez, on nous accuse d'être laxistes mais on ne l'est pas), on avait posé le principe qu'ils devaient être soignés dès leur entrée en prison. C'est ce qu'il n'y a pas dans cette loi. **L'actuelle Garde des Sceaux va probablement quitter sa fonction en juin, à l'issue des élections européennes, elle a été confrontée à beaucoup de critiques, notamment de la part des magistrats. Que peut-on attendre de son successeur ?**

J'espère qu'on reviendra à une conception des sanctions pénales plus diversifiées. La détention provisoire doit rester l'exception : l'affaire d'Outreau nous l'a assez montré. Je pense qu'une politique pénale et pénitentiaire réussie est une politique qui a l'obsession de la réinsertion. Aucun détenu ne reste en prison jusqu'à sa mort, c'est rarissime. Même Lucien Léger a été libéré.

La prison de Corbas a été présentée à la presse avec la fierté de fermer l'insalubre Perrache. Pour autant, sortir les prisons du cœur de la cité, c'est aussi les sortir de notre conscience...

Je m'étais beaucoup interrogée là-dessus. Ce qu'il ne faut plus faire, ce sont des prisons comme Fleury-Mérogis qui sont très éloignées du centre-ville, isolées à la campagne. Pour les familles, les visiteurs, les proches, c'est très compliqué. Malgré tout, les prisons à la périphérie des villes permettent de faire des ateliers de travail, des terrains de sport, et des cellules individuelles, parce qu'il y a plus d'espace.

■ Propos recueillis par D. D.



Quelles solutions ?

Les détenus, enfin des citoyens ?

Pour améliorer les conditions de détention, une grande loi pénitentiaire est attendue. Le projet porté par Rachida Dati ouvre, de l'avis de tous, des améliorations nettes dans l'univers carcéral, en renforçant notamment les droits des détenus. Mais actuellement au point mort au Sénat, il a déjà subi des modifications dont la suppression d'un revenu minimum. Cette première coupe prouve la difficulté politique à se positionner de façon nette sur les droits des prisonniers, et dont la société souhaite se protéger.

Lune des avancées majeures de la loi ouvre la possibilité pour le détenu de se domicilier à la prison. *"C'est fondamental, cela leur permet d'accéder à de nombreux droits, civiques avec le vote, et sociaux avec la formation. Ils vont pouvoir devenir de véritables citoyens alors qu'ils n'étaient que des numéros d'écrou"*, détaille Eric Jaillat, directeur de l'association Accès libre. À Corbas, les cabines téléphoniques pour appeler les familles et les proches, n'attendent plus que la loi pour fonctionner. La loi pénitentiaire prévoit aussi une permanence d'accès aux soins le soir et le week-end.

Mais pour nombre d'observateurs, cette loi, encore en *stand by*, ne va pas suffi-

samment loin, dans les droits accordés au détenu, comme celui, tabou, du plaisir. Le Contrôleur général des prisons résume un état d'esprit dont il semble difficile de se départir : *"mais après tout c'est bien normal qu'on traite les prisonniers comme ça puisqu'ils ont traité leurs victimes de façon ignominieuse"*. Ce à quoi il répond : *"ce n'est pas le propre de la démocratie de faire souffrir les gens comme les criminels font souffrir leur victime. Plus on broie les gens en détention, plus ils ont de chances de récidiver."*

Justice et vengeance

Lorsque l'on consulte les sondages, on constate que l'opinion publique de-

mande plus de sévérité, considérant que les juges ne prononcent pas des peines à la hauteur des dommages subis par les victimes et leur famille. Le danger de ce type de ressenti est de finir par confondre vengeance et justice, une pente sur laquelle Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse de glisser depuis son élection, s'exprimant quasiment systématiquement au nom des victimes devant la presse, à la suite de faits divers. De ce fait, les prisons continuent à se remplir. Finalement, il est probable que la loi ne sera pas présentée par Rachida Dati, sur le départ. Et pour plusieurs responsables associatifs, il est même probable qu'elle ne soit pas présentée du tout.

"Ce n'est pas le propre de la démocratie de faire souffrir les gens comme les criminels font souffrir leur victime"

Les ateliers de travail de la prison de Saint-Quentin-Fallavier. La rémunération des détenus reste très basse : fin 2008, elle était à 21 euros par jour, soit 4 euros brut de l'heure (contre un peu plus de 8 euros pour le Smic horaire). Les charges patronales, qui sont environ de 50%, sont réduites ici à 20%. Collage d'échantillons dans les magazines féminins, emballage, packaging divers, font partie des tâches, mais l'administration pénitentiaire manque globalement d'entreprises clientes.



© Fabrice Catemini

Quelles solutions ?

La prime aux aménagements de peine

Alors que les multiplications de lois répressives remplissent les prisons, le ministère de la Justice encourage les peines alternatives.

Deux critères sont retenus : le comportement en détention et le projet de sortie du détenu

Une fois prononcée, une peine de prison ne s'accompagne pas nécessairement d'une incarcération. Et s'il est incarcéré, le détenu peut sortir avant le terme de sa peine. Dans les deux cas, c'est le juge d'application des peines, plus connu sous ses abréviations de "JAP", qui le décide. Objectif : préparer la réinsertion et prévenir la récidive. JAP au tribunal de grande instance de Vienne (Isère), Julien Ferrand dit tenter d'en faire "sortir un maximum" et d'éviter les sorties "sèches". "Une peine qui va jusqu'à son terme en prison et suivie de rien derrière constitue les meilleures conditions de la récidive". Il examine pour prendre sa décision deux critères : le comportement en détention et le projet

de sortie du détenu. Les principaux aménagements sont la semi-liberté (le détenu dort en prison), la libération conditionnelle (la liberté avec ou non des obligations à remplir), les placements extérieurs ou encore le placement sous surveillance électronique (le bracelet électronique).

À Vienne, "le vice-procureur qui s'occupe de ces dossiers est très ouvert à ces mesures. Et il n'est pas embêté par sa hiérarchie, constate Julien Ferrand. C'est tout le paradoxe du gouvernement actuel. D'un côté, une sévérité accrue dans la politique pénale qui encombre les prisons et de l'autre, un feu vert général pour les aménagements de peine". Entre 2003 et 2007, le nombre d'aménagements de peine ac-

cordés aux détenus de Saint Quentin-Fallavier a augmenté de 153%. Pendant longtemps, Lyon a tenu la palme de la ville où l'on en pratiquait le moins. Aujourd'hui, la mécanique semble repartir (lire notre reportage). Le projet de loi pénitentiaire de Rachida Dati devrait conduire à harmoniser et surtout développer ces pratiques. "Je n'ai pas les capacités à traiter en temps réel ces demandes de sortie, conclut Julien Ferrand. Résultat : il y a un décalage entre le moment où les gens montent leur projet et le moment où ils vont pouvoir passer en audience. J'ai quatre mois de retard. Et un employeur peut difficilement attendre quatre mois".

Placement extérieur

"C'est toujours mieux que la prison"

Le placement extérieur d'un détenu consiste à le faire sortir de prison avant la fin de sa peine, à condition qu'il réponde à des critères précis, et dans le cadre d'un emploi et d'un hébergement aménagés. Une sortie anticipée, promue en toute occasion par le préfet du Rhône, Jacques Géraut, et le procureur de la République, Jean-Olivier Viout, mais lourde à mettre en place.

Devant le bassin d'eau que Jean-Michel (prénom d'emprunt) a creusé dans le parc de Miribel Jonage, nous sommes une petite dizaine à constater le travail, bien fait, carré. Sous la pluie se suivent en rang serré Caroline, Antoine, Agnès, Hubert, tous travailleurs sociaux dans l'insertion, ainsi que les cadres du parc naturel. Et Jean-Michel, grand gaillard calme de 26 ans, condamné à plusieurs mois de prison, qui a bénéficié d'une sortie anticipée, sans bracelet électronique mais avec l'obligation de travailler. Il dort dans un centre d'hébergement social du 3ème arrondissement, qui a spécialement prévu cinq places pour les aménagements de peine. "C'est notre rôle en tant qu'entreprise en partie publique de participer à la réinsertion sociale", estime la direction du parc. Les partenaires "emploi" des placements extérieurs sont d'ailleurs surtout des collectivités ; des hôpitaux... Il y a même le garage auto de la préfecture de police.



Jean-Michel (de dos, prénom d'emprunt), détenu de 26 ans, entouré des travailleurs sociaux d'insertion qui l'ont suivi pendant son aménagement de peine.

"L'illusion de la liberté"

"On a connu des échecs, oui, car les personnes qui sortent de prison doivent rentrer à l'heure au centre d'hébergement, ne pas être en retard au travail, sinon nous sommes alertés, explique Hubert Gourdet, responsable des conseillers d'insertion et de probation. Il n'est pas facile de ne plus être en prison, mais d'avoir tout de même des obligations strictes. La personne n'est plus sous verrou mais toujours sous écrou, et cette illusion de liberté n'est pas évidente à

gérer." Mais pour Jean-Michel, "c'est toujours mieux que la prison". Sur laquelle il ne dira pas grand chose de plus. "Au début, j'étais stressé, il a fallu que je signe des tas de papiers, que je prouve que j'avais un scooter pour faire les allers et retours entre le parc et le centre d'hébergement", ajoute-t-il, lapidaire. Il parle aussi d'une jeune sœur, arrivée de Guadeloupe et dont il faut qu'il s'occupe. "Je termine dans une semaine, on va peut-être faire un pot avec les employés du parc."



Décryptage

80 000 détenus en 2017 ?

Le surpeuplement carcéral n'est pas l'effet du hasard et encore moins d'une augmentation de la criminalité. Il résulte d'un choix politique pleinement assumé.

Entre 2002 et 2007, la population carcérale a fait un bon de 10 000 personnes passant à 60 000 détenus, pour une hausse de près de 22%. Pourtant à la fin des 1990, la tendance était plutôt à la baisse : ils étaient 55 000 en 1996 et 47 000 en 2001. Dès lors à quoi attribuer cette inflation carcérale ?

Le sens commun proposerait l'explication la plus évidente : l'explosion de la criminalité. Or selon l'INSEE, entre 2001 et 2008, le taux de criminalité va perdre plus de 10 points passant de 68% à 57%. Les tentations criminelles et délictueuses des Français ne sont donc pas en cause. De plus les spécialistes de la prison dans leurs études ne démontrent aucun lien évident entre le taux de criminalité et les niveaux de la population carcérale.

"Extension du filet pénal"

En revanche, l'année 2002 marque l'entrée de la France dans un débat hypnotique sur la question sécuritaire et "le coup de tonnerre" de l'élection présidentielle avec Jean-Marie Le Pen au second tour en sera la matérialisation. S'ouvre alors une période de *frénésie sécuritaire** pendant laquelle les gouvernements successifs vont trouver dans la politique pénale le dispositif qui permettra d'afficher la sincérité de leur volontarisme politique. De 2002 à 2007, quatre lois sont venues modifier le code de procédure pénale et une bonne trentaine est venue toucher le code pénal. Une infraction nouvelle a été créée pour répondre aux nuisances des squats de halls d'immeubles par des jeunes ; en 2003, le racolage passif des prostitués est égale-

ment institué en délit. Il en va de même pour l'installation illicite des gens du voyage, la mendicité en réunion, la conduite en état d'ivresse, l'outrage à l'hymne national qui sont devenues des délits et sont passibles de prison ferme. Les spécialistes appellent ce processus "l'extension du filet pénal" consistant à augmenter le nombre de situations répréhensibles susceptibles d'être renvoyées devant un juge.

Le juge manchot

Mais pour aggraver le phénomène de surpeuplement des prisons, il n'est nul besoin d'étendre le filet pénal. La chose peut se faire aisément et presque mécaniquement : supprimer le droit de grâce présidentiel ou l'instauration des peines plancher suffisent à rendre la densité carcérale vite insupportable. Pourtant l'intention du législateur est également à l'aménagement de peines (bracelet électronique, semi-liberté, placement à l'extérieur) permettant une alternative à la prison. Le juge est donc dans une situation paradoxale et contradictoire. Il peut tendre la main gauche qui offre d'autres solutions que l'incarcération, mais il ne peut tendre sa main droite puisqu'une main invisible la supplante en obligeant le juge à incarcérer et peupler des prisons de façon automatique (les peines planchers). Le juge devient manchot. D'autant que la main gauche n'a que peu de poids face à la main invisible des peines plancher.

Au 1er janvier 2009, les prisons françaises contenaient 66 178 détenus pour 50 500 places. Grâce à une loi de 2002, 13 200 places nouvelles seront créées d'ici 2011 portant la capacité à 64 000 places. Or, l'historien Jean Bérard et le sociologue Gilles Chantraine ont exhumé un document d'orientation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) de juillet 2007 étudiant les hypothèses d'évolution de la population carcérale qui se traduira "par un accroissement sensible de la population confiée à l'administration pénitentiaire, qui pourrait atteindre 80 000 personnes en 2017"^{**}. En clair, il ne faudra pas très longtemps pour que la nouvelle prison de Lyon-Corbas ne devienne obsolète.

■ Slim Mazni

*Laurent Mucchielli, *La frénésie sécuritaire*, La Découverte, Paris, 2008.

**Jean Bérard et Gilles Chantraine, *80 000 détenus en 2017 ?*, éditions Amsterdam, Paris, 2008.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉTENUS DANS LES PRISONS FRANÇAISES

De 1996 à 2009

